

# PROCÈS-VERBAL SOMMAIRE

Conseil du 15 octobre 2020  
(Convocation du 3 septembre 2020)

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

La séance est ouverte à 18h38.

Présents : 001 AFFILE Gwendoline , 002 ANDRO Rozenn , 003 APPERE Nathalie , 005 BECHET Annick , 006 BENTZ-FONTANEL Nathalie , 007 BESSERVE Laurence , 008 BETTAL Khalil , 009 BINARD Valérie , 010 BONNIN Philippe , 012 BOUCHONNET Iris , 013 BOUKHENOUDA Flavie , 014 BOULOUX Mickaël , 016 BRIERO Lénéaïc , 017 CAILLARD Michel , 018 CAREIL Benoît , 019 CAROFF-URFER Sandrine , 020 CASACUBERTA PALMADA Montserrat , 021 CHAPELON Didier , 022 CHEVALIER Marion , 023 CHEVANCE Christophe , 024 CHOUAN André , 025 COCHAUD Yannick , 026 COMPAGNON Charles , 027 CRESSARD Antoine , 028 CROCQ André , 030 DAVID Claudine , 031 DEHAESE Olivier , 032 DEMOLDER Michel , 035 DESMOTS Xavier , 036 DUCAMIN Marie , 037 EON Pierre , 038 FAUCHEUX Valérie , 039 FOUILLERE Christophe , 040 GALIC Sylvie , 041 GANDON Carole , 042 GAUTIER Nadine , 043 GOATER Jean-Marie , 044 GOBAILLE Françoise , 045 GOMBERT Jean Emile , 046 GUERET Sébastien , 047 GUILLOTIN Daniel , 048 HAKNI-ROBIN Béatrice , 049 HAMON Laurent , 050 HERVE Pascal , 051 HERVE Marc , 052 HOUSSIN René-François , 053 HUAUME Yann , 054 ID AHMED Zahra , 055 JEANVRAIN Mathieu , 056 JEHANNO Anaïs , 057 KERMARREC Alain , 058 KOCH Lucile , 059 LABBE Stéphane , 060 LAHAIS Tristan , 061 LE BIHAN Thierry , 062 LE BOUGEANT Didier , 063 LE FLOCH Anne , 064 LE GALL Josette , 065 LE GENTIL Morvan , 066 LEBOEUF Valérie , 067 LEFEUVRE Gaël , 068 LEGAGNEUR Jean-Marc , 069 LENORMAND Monique , 071 MADIOT Morgane , 072 MAHEO Aude , 073 MARIE Anabel , 074 MONNIER Daniel , 075 MONNIER Jean-François , 076 MOREL Cyrille , 077 MORVAN Franck , 078 NADESAN Yannick , 079 NOISETTE Nadège , 080 PAPILLION Cécile , 081 PARMENTIER Méline , 082 PELLERIN Isabelle (à partir de 19h05) , 083 PETARD-VOISIN Chantal , 084 PINAULT Pascal , 085 PINCHARD Jacques , 086 POLLET Matthieu , 087 PRIGENT Alain , 088 PRIZE Laurent , 089 PRONIER Valériane , 090 PUIL Honoré , 091 QUEMENER Aurélie , 092 REMOISSENET Laetitia , 093 ROUAULT Jean-Claude , 094 ROUGIER Gaëlle , 095 ROULLE Patrick , 096 ROUSSET Emmanuelle , 097 ROUX Catherine , 098 RUELLO Jacques , 099 SALMON Philippe , 100 SAVIGNAC Jean-Pierre , 101 SCHOUMACKER Eve , 102 SEMERIL Sébastien , 103 SICOT Philippe , 104 SIMON Luc , 105 STEPHAN Arnaud , 106 THEBAULT Philippe , 107 THEURIER Matthieu , 108 TONON Selene , 109 TRAVERS David (à partir de 19h00) , 110 VINCENT Sandrine , 111 YVANOFF Daniel , 112 ZAMORD Priscilla.

Ont donné procuration : 011 BOUCHER Nicolas (à partir de 19h54) (à , 054 ID AHMED Zahra) , 033 DENIAUD Marion (à 038 FAUCHEUX Valérie) , 034 DEPOUEZ Hervé (à 064 LE GALL Josette).

Absents/Excusés : 004 ARMAND Régine , 015 BRETEAU Pierre , 029 DAUCE Henri , 070 LOUAPRE Françoise.

Mme Bouchonnet est nommée secrétaire de séance.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 8 octobre 2020) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies et le procès-verbal de la séance du 10 septembre 2020 est lu et adopté.

La séance est levée à 21h34.

### **COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, EMPLOI ET INNOVATION**

#### C 20.098 Développement économique – Plan de rebond(s) – Volet économique – Acte 1

- approuve les principes du plan de rebond(s) de l'économie rennaise ;
- approuve les nouveaux dispositifs créés, sous réserve de l'accord de la commission permanente de la Région,
  - o dispositif de sauvegarde du secteur de la Culture et de l'événementiel,
  - o dispositif de soutien à la participation à des rencontres professionnelles dans le champ des industries culturelles et créatives,
  - o dispositif d'aide à la création audiovisuelle et cinématographique locale via Rennes Cité Média,
  - o dispositif de renforcement du soutien aux rencontres professionnelles,
  - o mesures de soutien à la destination touristique,
  - o création d'un fonds de soutien aux SIAE ;
- décide le report exceptionnel à février 2021 du reversement des taxes de séjour collectées par les hébergeurs au cours du second semestre 2019 et du premier semestre 2020 ;
- approuve les évolutions des dispositifs existants : AI COVID 19 ; aides d'urgences aux commerçants et artisans sous réserve de l'autorisation donnée par le Conseil Régional au-delà du 31 décembre 2020 ;
- approuve les termes de l'avenant n° 2 à la convention n°16C0890 à conclure entre Rennes Cité Média et Rennes Métropole, relative à l'attribution de l'enveloppe financière mentionnée ci-dessus ;
- autorise Madame la Présidente, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer l'avenant n° 2 et tout acte se rapportant au plan de rebond(s), dont tout avenant ou toute modification aux conventions qui ne modifierait pas l'économie générale du plan.

#### **Adoption à l'unanimité**

### **COMMISSION FINANCES ET RESSOURCES**

#### C 20.099 Administration générale – Délégation de pouvoirs au Bureau – Compte-rendu des Décisions

**Le Conseil prend acte des décisions prises par le Bureau dans le cadre des délégations de pouvoirs.**

#### C 20.100 Administration générale – Délégation de pouvoirs à la Présidente – Compte-rendu

**Le Conseil prend acte des conventions, des marchés et des arrêtés, signés par Madame la Présidente en application de la délégation de pouvoirs qui lui a été octroyée.**

### **COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, EMPLOI ET INNOVATION**

#### C 20.101 Développement économique – Tourisme – SPL "Destination Rennes" – Délégation de service public n° 16322 relative à la gestion et à la promotion du Centre des Congrès du Couvent des Jacobins – Rapport d'activités 2019 – Rémunération du délégataire 2019

- prend acte du rapport d'activités de la DSP relative au Centre des Congrès du Couvent des Jacobins présenté par la SPL Destination Rennes au titre de l'exercice 2019 ;
- arrête le montant de la couverture des charges d'exploitation 2019 à 5 189 965 € HT et décide le versement d'un ajustement définitif de 230 529,88 € HT, conformément à l'article 27.2.1 et à l'avenant n° 3 du contrat de DSP ;

- arrête le montant de la rémunération en fonction des performances 2019 à 100 000 € HT et décide son versement, conformément à l'article 27.2.2 et à l'avenant n° 2 du contrat de DSP.

**Adoption à l'unanimité – 12 conseillers ne prenant pas part au vote (Mmes FAUCHEUX, LEMEILLEUR, PARMENTIER, PELLERIN, SCHOUMACKER, MM. BOULOUX, CAREIL, DEPOUEZ, HUAUME, LE BOUGEANT, POLLET, SEMERIL)**

C 20.102 Enseignement supérieur – Recherche – Programme Investissements d'avenir – Projet Cursus IDE@L – Subvention d'équipement – Convention

- décide l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 307 213,50 € à l'Université de Rennes 1 pour le financement de sept projets prioritaires en 2020 dans le cadre du volet "Investissement" du projet Cursus IDE@L ;
- approuve les termes de la convention à conclure entre l'Université de Rennes 1 et Rennes Métropole, relative aux modalités de financement de l'opération sus-visée ;
- autorise Madame la Présidente, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer ladite convention et tout acte s'y rapportant.

**Adoption à l'unanimité – 4 conseillers ne prenant pas part au vote (Mmes BOUCHONNET, PELLERIN, ROUGIER, M. LAHAIS)**

C 20.103 Enseignement Supérieur – Recherche – Programme Investissements d'avenir – Institut de Recherche Technologique – Projet b<>com – Fondation de coopération scientifique b<>com – Subvention d'équipement 2020 – Convention

- décide l'attribution d'une subvention d'équipement, d'un montant de 1 000 000 € maximum au titre de l'année 2020, en faveur de la fondation de coopération scientifique b<>com pour la réalisation de projets de R&D dans le cadre de la labellisation en tant qu'Institut de Recherche Technologique du programme Investissements d'avenir ;
- approuve les termes de la convention à conclure avec la fondation de coopération scientifique b<>com relatif aux modalités de financement de l'opération susvisée ;
- autorise Madame la Présidente, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer ledit avenant et tout acte s'y rapportant.

**Adoption à l'unanimité**

C 20.104 Numérique – Prospective – Les Interconnectés – Adhésion – Cotisation

- décide de l'adhésion de Rennes Métropole à l'association Les Interconnectés à partir de l'année 2020 ;
- autorise le versement de la cotisation pour l'année 2020 pour un montant de 3 600 € ;
- autorise Madame la Présidente, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin, à signer tout acte s'y rapportant.

**Adoption à l'unanimité**

### **COMMISSION TRANSITION ECOLOGIQUE ET SERVICES URBAINS**

C 20.105 Valorisation des déchets ménagers – Rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets – Prise d'acte

- **prend acte du rapport 2019 sur la qualité et le prix du service de prévention et de gestion des déchets à Rennes Métropole.**

C 20.106

Valorisation des déchets ménagers – Redevance Spéciale pour les apports en déchèteries des producteurs de déchets non ménagers – Tarifs 2021

- approuve les tarifs applicables aux apports en déchèteries des producteurs de déchets non ménagers pour l'année 2021 :
  - encombrants ou déchets non dangereux : 27 € le m<sup>3</sup> ;
  - meubles de la REP DEA : 0 € le m<sup>3</sup> ;
  - incinérables (déchets non dangereux de dimensions inférieures à 1 m) : 27 € le m<sup>3</sup> ;
  - bois : 12 € le m<sup>3</sup> ;
  - plâtre : 27 € le m<sup>3</sup> ;
  - végétaux en caissons : 16 € le m<sup>3</sup> ;
  - végétaux en plateforme : 10 € le m<sup>3</sup> ;
  - inertes : 27 € le m<sup>3</sup> ;
  - cartons : 0 € le m<sup>3</sup> ;
  - ferrailles : 0 € le m<sup>3</sup> ;
  - dépôts sauvages apportés par les services techniques des communes membres : 0 € le m<sup>3</sup> ;
  - végétaux de particuliers apportés par les services techniques des communes membres : 0 € le m<sup>3</sup> ;
  - fourniture de carte au-delà de 5 : 5 € par unité.

**Adoption à l'unanimité**

C 20.107

Valorisation des déchets ménagers – Redevance Spéciale pour les producteurs non ménagers – Tarifs 2019/2020

- adopte les tarifs de la redevance spéciale pour l'année 2020, applicables pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2019 au 31 octobre 2020 :
  - tarif de collecte et de traitement des ordures ménagères résiduelles : 17,16 €/m<sup>3</sup> ;
  - tarif de collecte et de traitement de verre collecté en porte à porte : 25,51 €/m<sup>3</sup> ;
  - tarif de mise à disposition d'un bac à ordures ménagères : 20,25 €/m<sup>3</sup> ;
  - tarif de mise à disposition d'une borne à ordures ménagères : 128,03 €/m<sup>3</sup> ;
  - tarif de mise à disposition d'un bac verre : 26,44 €/m<sup>3</sup>.

**Adoption à l'unanimité**

C 20.108

Réseaux d'énergies et de chaleur – Régie des réseaux de chaleur de Rennes Métropole – Statuts – Représentants au Conseil d'exploitation – Délibération n° C 15.458 – Modification

- modifie l'article 2 des statuts de la régie ("objet de la régie"), tels qu'adoptés par la délibération n° C 15.458 portant création de la régie autonome pour l'exploitation et la gestion des réseaux de chaleur de Rennes Métropole.

**Adoption à l'unanimité**

C 20.109

Réseaux de distribution publique de gaz – Contrat de concession unique de distribution publique de gaz – Délibération n° C 17.242 – Commune de Vezin-Le-Coquet – Mode de gestion

- approuve le principe d'intégration au contrat unique pour la distribution publique de gaz conclu avec le concessionnaire GRDF et entré en vigueur le 25 octobre 2017, les communes de Vezin-Le-Coquet et Saint-Grégoire.

**Adoption à l'unanimité**

## COMMISSION MOBILITE, TRANSPORTS ET VOIRIE

### C 20.110 Mobilité – Parcs de stationnement et service d'autopartage – Tarification

- décide des nouveaux tarifs du service d'autopartage en boucle pour la catégorie des véhicules électriques, applicable à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2020.

#### **Adoption, par 104 voix pour et 4 abstentions**

### C 20.111 Transports collectifs – Délégation de service public de la mobilité – Vote des « Tarifs » 2020-2021

- approuve le changement, au 1<sup>er</sup> décembre 2020, des tarifs des titres de transport monomodaux du Réseau STAR et du Service Handistar, des titres multimodaux et du ticket rechargeable qui s'établissent comme suit :

#### - Titres monomodaux

| <b>TITRES</b>                                 | <b>TARIFS</b> |
|---|---------------|
| <b>GAMME sur Ticket Rechargeable (TR)</b>     |               |
| TICKET RECHARGEABLE (support)                 | 0,10 €        |
| 1 VOYAGE                                      | 1,50 €        |
| 10 VOYAGES                                    | 14,50 €       |
| <b>GAMME sur Carte KorriGo</b>                |               |
| FORMULE Postpaiement                          | 1,35 €        |
| FORMULE 10 VOYAGES                            | 13,50 €       |
| FORMULE 30 VOYAGES                            | 37,50 €       |
| FORMULE 50 VOYAGES                            | 60,00 €       |
| FORMULE 80 VOYAGES                            | 90,00 €       |
| <b>GROUPES</b>                                |               |
| EFFECTIF DE 5 ou moins                        | 3,60 €        |
| EFFECTIF DE 6 A 10                            | 7,20 €        |
| EFFECTIF DE 11 A 15                           | 10,80 €       |
| EFFECTIF DE 16 A 20                           | 14,40 €       |
| EFFECTIF DE 21 A 25                           | 18,00 €       |
| EFFECTIF DE 26 A 30                           | 21,60 €       |
| Accompagnateurs GROUPE DE - 12 ANS            | 7,20 €        |
| <b>GAMME PASS</b>                             |               |
| PASS Pluriel                                  | 5,00 €        |
| PASS QUALITE AIR                              | 1,50 €        |
| PASS 1 JOUR                                   | 4,20 €        |
| PASS 3 JOURS                                  | 11,70 €       |
| PASS 7 JOURS                                  | 18,35 €       |
| PASS 7 JOURS TR (- 27 ANS)                    | 10,40 €       |
| <b>GAMME PASS CONGRES</b>                     |               |
| PASS CONGRES 1 JOUR -30% (de 50 à 199 PASS)   | 2,94 €        |
| PASS CONGRES 1 JOUR -40% (de 200 à 499 PASS)  | 2,52 €        |
| PASS CONGRES 1 JOUR -50% (de 500 et +)        | 2,10 €        |
| PASS CONGRES 2 JOURS -30% (de 50 à 199 PASS)  | 5,88 €        |
| PASS CONGRES 2 JOURS -40% (de 200 à 499 PASS) | 5,04 €        |
| PASS CONGRES 2 JOURS -50% (de 500 et +)       | 4,20 €        |
| PASS CONGRES 3 JOURS -30% (de 50 à 199 PASS)  | 8,82 €        |
| PASS CONGRES 3 JOURS -40% (de 200 à 499 PASS) | 7,56 €        |
| PASS CONGRES 3 JOURS -50% (de 500 et +)       | 6,30 €        |
| PASS CONGRES 4 JOURS -30% (de 50 à 199 PASS)  | 11,76 €       |
| PASS CONGRES 4 JOURS -40% (de 200 à 499 PASS) | 10,08 €       |
| PASS CONGRES 4 JOURS -50% (de 500 et +)       | 8,40 €        |

| ABONNEMENTS                           |           |           |           |           |          |               |
|---------------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|----------|---------------|
| TITRES                                | TARIFS    |           |           |           |          |               |
|                                       | 12/17 ans | 18/26 ANS | 27/64 ANS | 65/74 ANS | +75 ANS  | Invalides 80% |
| ABONNEMENT MENSUEL                    | 22,30 €   | 25,20 €   | 52,95 €   | 31,55 €   | 30,30 €  | 30,30 €       |
| ABONNEMENT MENSUEL TS85%              | 3,35 €    | 3,80 €    | 7,95 €    | 4,75 €    | 4,55 €   |               |
| ABONNEMENT MENSUEL TS50%              | 11,15 €   | 12,60 €   | 26,50 €   | 15,80 €   | 15,15 €  |               |
| ABONNEMENT 12 MOIS                    | 200,00 €  | 227,00 €  | 529,50 €  | 315,50 €  | 303,00 € | 303,00 €      |
| JEUNE 2 TRAJETS                       | 120,00 €  |           |           |           |          |               |
| FORFAIT ETUDIANT 12 mois (VLS inclus) |           | 227,00 €  |           |           |          |               |
| ATOOPRO                               |           |           | 598,00 €  |           |          |               |
| PDE - Entreprise labellisée "A"       |           | 17,00 €   | 39,71 €   |           |          |               |

- Titres multimodaux

| TITRES                         | TARIFS   |
|--------------------------------|----------|
| <b>ABONNEMENTS MULTIMODAUX</b> |          |
| UZUËL + HEBDO                  | 11,00 €  |
| UZUËL + MENSUEL                | 29,10 €  |
| UZUËL + JEUNE HEBDO            | 5,20 €   |
| UZUËL + JEUNE MENSUEL          | 12,60 €  |
| ILLENOO + MENSUEL              | 42,40 €  |
| ILLENOO + MENSUEL ETUDIANTS    | 20,20 €  |
| RELAIS CD 35                   | 180,00 € |
| Formule 10 UNIPASS             | 14,50 €  |
| UNIPASS HEBDO                  | 18,35 €  |
| UNIPASS MENSUEL                | 52,95 €  |
| UNIPASS JEUNE HEBDO            | 10,40 €  |
| UNIPASS JEUNE MENSUEL          | 25,20 €  |

**Adoption à l'unanimité**

C 20.112 Voirie – Effacement de réseaux route de la Géminais à Chevaigné – Programme Tranche 1

- valide la tranche 1 d'effacement de réseaux sur l'opération de la route de la Géminais à Chevaigné pour un montant total de 129 406,70 € ;
- autorise Madame la Présidente de Rennes Métropole à signer la convention avec le SDE35 pour permettre la réalisation des travaux.

**Adoption à l'unanimité**

**COMMISSION AMENAGEMENT ET HABITAT**

C 20.113 Aménagement du territoire – Rennes – Site Patrimonial Remarquable – Commission locale – Renouvellement des membres élus – Désignations

- désigne 4 élus métropolitains et leur suppléant :

| Titulaires            | Suppléants            |
|-----------------------|-----------------------|
| Mme Laurence Besserve | M. Didier Le Bougeant |
| M. Marc Hervé         | M. Honoré Puil        |
| Mme Claire Lemeilleur | M. Mathieu Jeanvrain  |
| M. Antoine Cressard   | M. Nicolas Boucher    |

**Adoption à l'unanimité**

C 20.114

Aménagement du territoire – Rennes – Proposition de périmètre délimité des abords – Monument Historique du Poste Central d'Aiguillage de la gare ferroviaire – Avis

- se prononce favorablement sur la proposition de périmètre délimité des abords autour de l'ancien poste central d'aiguillage de la gare ferroviaire de Rennes tel que délimité sur le plan inséré à la délibération ;
- dit que cette délibération et le dossier correspondant seront notifiés à Madame la Maire de Rennes, ainsi qu'à Madame la Préfète d'Ille-et-Vilaine ;
- dit que cette délibération fera l'objet d'un affichage à l'Hôtel de Rennes Métropole et en mairie de Rennes pendant un mois ;
- demande au Préfet d'organiser l'enquête publique relative à ce dossier.

**Adoption à l'unanimité**

C 20.115

Aménagement opérationnel – Site stratégique de la Vallée de la Vilaine – Carrière des Bougrières et de Lillion – Dossier de cessation d'activité

- considère que le dossier transmis par la société Lafarge est très incomplet, notamment dans la prise en compte des usages futurs et leur traduction dans les modalités de remise en état de la carrière, et sollicite de la Préfecture que celui-ci soit complété et retravaillé dans son contenu ;
- confirme que la remise en état doit concerner l'ensemble des emprises foncières mises à disposition pour l'exploitation comme le prévoit l'arrêté préfectoral initial et pas seulement le périmètre d'exploitation comme le soutient la société Lafarge ;
- rappelle que les usages attendus par les collectivités au titre du présent avis (article R. 512-39-2 du code de l'environnement) sont ceux définis dans les documents d'urbanisme, lesquels ont motivé les différentes acquisitions foncières réalisées sur ces sites ;
- demande de bien différencier les approches entre les sites Bougrières et Lillion en ne remettant pas en cause les principes de réaménagement prévus dans l'arrêté préfectoral de janvier 2012 et notamment les orientations de l'étude d'impact et du plan "Orientations d'aménagement" qui y sont liés, en les adaptant cependant aux nouveaux contours des étangs ;
- sollicite une réelle concertation afin de parvenir à un avant-projet de remise en état des sites des Bougrières et Lillion, partagé entre Lafarge et les collectivités ;
- émet en conséquence un avis défavorable sur le dossier de cessation d'activité et de demande de modification des modalités de remise en état de la carrière des Bougrières Lillion déposé par la Société Lafarge.

**Adoption à l'unanimité**

C 20.116

Habitat – Agence Départementale d'Information sur le Logement d'Ille et Vilaine (ADIL35) – Subvention 2020 – Convention

- décide l'attribution d'une subvention de 120 000 € à l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL35) au titre de l'année 2020 : 70 000 € au titre de la politique "Aménagement et Habitat" et 50 000 € au titre de la politique "Environnement énergie, services et réseaux métropolitains" ;
- approuve les termes de la convention à conclure avec l'ADIL relative à l'attribution et aux modalités de versements de cette subvention, au titre de l'année 2020 ;
- autorise Madame la Présidente, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer ladite convention et tout acte s'y rapportant.

**Adoption à l'unanimité – 2 conseillers ne prenant pas part au vote (MM. JEANVRAIN, PUIL)**

C 20.117 Habitat – Programmation de la construction des logements locatifs sociaux – Subventions aux opérations locatives sociales de la programmation 2017 et 2018 (2<sup>ème</sup> tranche) – Convention-type

- approuver la convention-type à intervenir entre Rennes Métropole et chaque organisme ;
- approuve la programmation concernant les logements locatifs et la répartition des subventions, telle qu'elle figure dans la délibération, pour un montant total maximum de 22 860 211 €, dont le versement sera fractionné sur 5 ans maximum ;
- autorise Madame la Présidente, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer la convention financière entre Rennes Métropole et chaque organisme précité sur la base de la convention-type annexée à la présente délibération, et tout acte s'y rapportant dans la limite de l'engagement financier précité.

**Adoption à l'unanimité – 8 conseillers ne prenant pas part au vote (Mmes CHEVALIER, CONDOLFFEREC, DUCAMIN, LEBOEUF, MM. DEMOLDER, JEANVRAIN, PUIL, RUELLLO)**

C 20.118 Administration générale – Réseau National des Collectivités pour l'Habitat Participatif – Adhésion – Désignation d'un représentant

- décide d'adopter le vote à main levée ;
  - décide d'adhérer au Réseau National des Collectivités pour l'Habitat Participatif ;
  - désigne le représentant au Réseau National des Collectivités pour l'Habitat Participatif ;
- La candidature de Monsieur Mathieu Jeanvrain est proposée.
- autorise Madame la Présidente, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer tout acte s'y rapportant.

**Adoption à l'unanimité**

C 20.119 Action foncière – Bilan des acquisitions et cessions 2019 de Rennes Métropole

- **prend acte du bilan des acquisitions et cessions 2019 décidées par Rennes Métropole.**

**COMMISSION FINANCES ET RESSOURCES**

C 20.120 Personnel – Créations, suppressions et transformations d'emplois

- décide les créations suivantes :
  - un emploi de rédacteur.trice,
  - trois emplois d'attaché.e,
  - un emploi d'ingénieur.e.

**Adoption à l'unanimité**

C 20.121 Personnel – Convention d'adhésion et convention générale d'utilisation des missions facultatives entre Rennes Métropole et le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine

- approuve les termes de la convention d'adhésion à conclure avec le Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine ;
- autorise Madame La Présidente à signer la convention d'adhésion, ainsi que toute annexe et tout avenant ultérieur conforme à l'économie initiale du contrat, notamment de simples avenants de précision ou d'ajustement, étant précisé que toute modification éventuelle ayant un caractère substantiel ferait nécessairement l'objet d'une nouvelle délibération du Bureau pour en autoriser expressément la mise en œuvre ;



- approuve les termes de la convention générale d'utilisation des missions facultatives du Centre de Gestion à conclure avec le Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine ;
- autorise Madame La Présidente à la signer et à avoir recours aux missions facultatives régulières et ponctuelles.

#### Adoption à l'unanimité

C 20.122

Administration générale – Désignation de représentants – Délibérations n° C 20.094 et C 20.095 – Modifications

- décide de modifier les délibérations n° C 20.094 et C 20.095 du 10 septembre 2020, portant désignations de représentants de Rennes Métropole au sein : des Conseils d'administration des Etablissements publics locaux d'enseignement (EPL) et de la Commission de suivi de site de l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) ;
- décide d'adopter le vote à main levée pour ces désignations ;
- désigne les nouveaux représentants de Rennes Métropole pour les EPL et l'UVE (**en grisé**, ci-dessous). Les candidatures suivantes sont proposées :

|   |                                      |                           |                   |
|---|--------------------------------------|---------------------------|-------------------|
| <b>Conseils d'administration des Établissements Publics Locaux d'Enseignement (EPL)</b> | Lycée Bréquigny RENNES               | <b>Xavier DESMOTS</b>     | voix délibérative |
|   | Lycée Professionnel Bréquigny RENNES | <b>Flavie BOUKHENOUGA</b> | voix délibérative |
|   | Collège La Binquenais RENNES         | <b>Gaëlle ROUGIER</b>     | voix consultative |
| <b>Commission de suivi de site de l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE)</b>         | HAMON                                | Laurent                   | Titulaire         |
|   | DEHAESE                              | Olivier                   | Titulaire         |
|   | <b>VINCENT</b>                       | <b>Sandrine</b>           | Suppléant         |
|   | YVANOFF                              | Daniel                    | Suppléant         |

#### Adoption à l'unanimité

- décide de modifier la délibération n° C 20.095 du 10 septembre 2020, portant désignations de représentants de Rennes Métropole au sein Syndicat Départemental d'Énergie d'Ille-et-Vilaine (SDE)

#### Adoption à l'unanimité

- désigne, par vote à bulletins secrets, le nouveau représentant de Rennes Métropole, au sein du SDE (**en grisé**, ci-dessous). La candidature suivante est proposée :

|   |             |           |               |
|---|-------------|-----------|---------------|
| <b>Syndicat Départemental d'Énergie d'Ille-et-Vilaine (SDE)</b> | DEHAESE     | Olivier   | Titulaire x13 |
|   | GUILLOTIN   | Daniel    |               |
|   | HAKNI-ROBIN | Béatrice  |               |
|   | EUN         | Valérie   |               |
|   | ROULLIER    | Olivier   |               |
|   | VUICHARD    | Jean-Paul |               |
|   | DAVID       | Yvonnick  |               |

|  |               |               |               |
|--|---------------|---------------|---------------|
|  | GABORIEAU     | Yannick       |               |
|  | POINTIER      | Vincent       |               |
|  | CAILLARD      | Michel        |               |
|  | HAMON         | Laurent       |               |
|  | <b>CHATEL</b> | <b>Karine</b> |               |
|  | KOCH SCHLUND  | Lucile        |               |
|  | GEORGEAULT    | Simon         |               |
|  | GIRARD        | Sébastien     |               |
|  | NOISETTE      | Nadège        |               |
|  | GOATER        | Jean-Marie    |               |
|  | BINARD        | Valérie       |               |
|  | THEURIER      | Matthieu      |               |
|  | PETARD-VOISIN | Chantal       |               |
|  | FRIN          | Antoine       |               |
|  | GENDRON       | David         |               |
|  | HUAUME        | Yann          |               |
|  | MARQUET       | Jérôme        |               |
|  | JANNIN        | Pierre        |               |
|  | LEFEUVRE      | Gaël          |               |
|  |               |               | Suppléant x13 |

Le résultat de l'élection des représentants de Rennes Métropole, au sein du SDE, est le suivant :

- Nombre de présents (avec procurations) : 107
- Nombre de votants : 93
- Bulletins blancs : 6
- Bulletins nuls : 0
- Suffrages exprimés : 87
- Majorité absolue : 44
- A obtenu :

- Madame Karine Chatel : 87 voix

**Madame Karine Chatel est élue.**

- décide de modifier la délibération n° C 20.095 du 10 septembre 2020, portant désignations des représentants de Rennes Métropole au sein du syndicat mixte de la "Collectivité Eau du Bassin Rennais" (CEBR) ;

**Adoption à l'unanimité**

- désigne, par vote à bulletins secrets, le nouveau représentant de Rennes Métropole, au sein du CEBR (**en grisé**, ci-dessous). La candidature suivante est proposée :

| Commune  | Représentants actuels (CEBR)                                   | Candidatures  |
|----------|--|---|
| Chavagne | Titulaire : M. Alborz NIKSAD<br>Suppléant : M. Cyril GUERILLOT | Titulaire : M. Alborz NIKSAD<br><b>Suppléante : Mme Hélène AMOURIAUX-PICARD</b> |

Le résultat de l'élection des représentants de Rennes Métropole, au sein du CEBR, est le suivant :

- Nombre de présents (avec procurations) : 107
- Nombre de votants : 92

- Bulletins blancs 4
- Bulletins nuls : 0
- Suffrages exprimés : 88
- Majorité absolue : 45
- A obtenu :
  - Madame Hélène Amouriaux-Picard : 88 voix

**Madame Hélène Amouriaux-Picard est élue.**

C 20.123

Administration générale – Centre de Gestion 35 – Conseil d'administration – Désignation de représentants de Rennes Métropole

- décide d'adopter le vote à main levée ;
- désigne les représentants de Rennes Métropole au sein du Conseil d'administration du CDG 35.

Les candidatures suivantes sont proposées :

- Mme Catherine Roux (sur la liste principale) ;
- M. Yann Huaumé (sur la liste complémentaire).

**Adoption à l'unanimité**

---

Affiché conformément aux dispositions des articles L 5211-1 et L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, au siège de Rennes Métropole, 4, avenue Henri Fréville – CS 93111 – 35031 Rennes Cedex, le

La Secrétaire de séance,

Pour la Présidente et par délégation,  
La Directrice Générale des Services,

Iris BOUCHONNET

Laurence QUINAUT